

RÈGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES LIGUE Provence Alpes Côte d'Azur

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés compétition à la FFTT pour la saison en cours, appartenant aux catégories jeunes.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.

L'inscription est fixée à 8 € par joueur engagé.

Les inscriptions se feront via la plateforme Hello Asso.

Aucune inscription ne sera prise après la date limite renseignée sur Hello Asso

Article 2 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en plastique ne seront pas fournies par l'organisation mais par les joueurs.

Article 3 : Déroulement des parties

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Finalité

Reprise de la saison, revue des effectifs. Les vainqueurs de tableaux -11, -13, -15 et -19 ans– filles et garçons - sont qualifiés pour le top 8. *La compétition est une des épreuves dont l'ETR tient compte dans le cadre des sélections.*

Article 5 : Sur classement

L'Equipe Technique Régionale se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur (liste PPR).

Article 6 : Tableaux

10 tableaux sont organisés :

1. Tableau A : Poussins (nés en 2017 et après)

2. Tableau B : Poussines (nées en 2017 et après)

3. Tableau C : Benjamins (nés en 2015 et 2016)

4. Tableau D : Benjamins (nées en 2015 et 2016)

5. Tableau E : Minimes garçons (nés en 2013 et 2014)

6. Tableau F : Minimes Filles (nées en 2013 et 2014)

7. Tableau G : Cadets Garçons (nés en 2011 et 2012)

8. Tableau H : Cadettes (nées en 2011 et 2012)

9. Tableau I : Juniors Garçons (nés en 2007, 2008, 2009, 2010)

10. Tableau J : Juniors Filles (nées en 2007, 2008, 2009, 2010)

Article 7 : Formule de la compétition

Le déroulement est identique pour tous les tableaux : poules puis tableau à élimination directe.

Les joueurs terminant 3^{ème} de leur poule seront reversés en tableau consolante à élimination directe.

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties dans la journée. Toutefois, en fonction du nombre d'engagés, le Juge Arbitre (ou l'ETR) pourra modifier la compétition afin de respecter le côté sportif.

Article 8 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul, habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.

- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.